



Débat d'Orientations Budgétaires

Année 2022



Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires du Pays Vesoul-Val de Saône et d'informer sur sa situation économique et financière, afin d'éclairer les choix des élus.

Le DOB est inscrit dans La Loi ATR du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, sous le titre II « de la démocratie locale », chapitre 1^{er} « de l'information des habitants sur les affaires locales » et mis en application par les articles L.2312, L.3312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a apporté des modifications par son article 107 « Amélioration de la transparence financière », notamment :

- ↗ le DOB des EPCI doit être obligatoirement transmis aux membres qui le constituent,
- ↗ le DOB doit faire l'objet d'une publication,
- ↗ le rapport comporte la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et avantage en nature et du temps de travail.



Le débat est l'occasion de rappeler les **engagements pris par le Pays** et de poser le **cadre des missions à venir**.

Les orientations budgétaires présentées ci-après mettent en évidence les priorités et les moyens à définir pour 2022, à partir du travail réalisé au cours des 12 derniers mois.

1.- Les finances du Pays**◆ L'évolution budgétaire**

Section de fonctionnement – Dépenses par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	DOB 2022
011	Charges à caractère général	60 087.37	350 000.00	158 896.36	297 110.00
012	Charges de personnel	309 993.12	395 000.00	343 483.30	417 000.00
014	Atténuation de produits		1 000.00		1 000.00
65	Autres charges de gestion courante	29 804.71	34 000.00	29 815.64	34 000.00
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles		319 600.00		173 700.00
022	Dépenses imprévues		1 500.00		500.00
023	Virement à la section d'investissement		1 000.00		1 000.00
042	Opérations d'ordre entre section	20 950.93	22 900.00	22 848.19	21 000.00
TOTAL		420 836.13	1 125 000.00	555 043.49	945 310.00

Sous réserve du compte administratif 2021, les résultats cumulés à la clôture de l'exercice font apparaître un excédent de fonctionnement de l'ordre de 391 475 €, contre 790 650 € en 2020. Cela représente une diminution de moitié, qui s'explique par la baisse des recettes de fonctionnement : réduction de moitié de la cotisation des EPCI en 2021 et achèvement du reversement effectué par le SIED 70 dans le cadre du programme CEE-TEPCV.

Pour mémoire, cette recette exceptionnelle, de l'ordre de 635 000 € a été imputée sur les trois exercices budgétaires antérieurs.

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de plus de 30% entre 2020 et 2021, soit 134 200 € environ, notamment en raison du démarrage des nouvelles missions d'animation : plan d'actions santé, LEADER, PCAET...

Par exemple : défi aliment'action, cadastre solaire, spectacle CLIMAX...

A ce jour, la crise sanitaire continue de perturber le lancement et/ou le bon déroulement de certaines actions/animations.

Dans le même temps, les dépenses de personnel connaissent une augmentation de l'ordre de 10%, soit 33 500 € environ, qui s'explique par l'arrivée d'un chef de projet « Petites villes de demain », ainsi qu'une cheffe de projet PCAET/CRTE au 1^{er} septembre.

Pour mémoire, un agent à mi-temps de droit avait quitté le Pays en mai 2021 et son remplacement a été effectué sur un poste à temps plein.

En matière de rémunération, les projections pour 2022 sont établies en fonction de l'évolution envisagée de la gestion des ressources humaines : le recrutement d'un agent en intérim en remplacement d'un congé maternité, un renfort d'activité selon les nouvelles missions qui se profilent, le déroulement de carrière des agents titulaires.

A noter également la poursuite du reclassement au 1^{er} janvier 2022, liés au PPCR - Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

Section de fonctionnement – Recettes par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	DOB 2022
002	Excédent antérieur reporté	616 637.12	790 650.67	790 650.67	390 477.07
013	Atténuation de charges	18 391.97	1 499.33	17 633.04	9 777.93
70	Produits des services		100.00		100.00
74	Dotations et participations	450 622.42	330 000.00	135 995.14	542 205.00
75	Produits divers de gestion courante		255.00	1.71	255.00
77	Produits exceptionnels	124 595.29	255.00		255.00
042	Opérations d'ordre entre section	2 240.00	2 240.00	2 240.00	2 240.00
TOTAL		1 212 486.80	1 125 000.00	946 520.56	945 310.00

Hors report de l'excédent de l'année 2021, qui s'élevait à 790 650 €, les recettes de fonctionnement sont de l'ordre de 155 870 € contre 595 850 € en 2020, ce qui représente une diminution d'environ 439 980 €, soit près de 65% entre 2020 et 2021, pour les raisons évoquées plus haut, notamment.

A cela, s'ajoute encore le décalage temporel du versement des financements LEADER qui persiste, avec un montant global attendu sur la période 2018 à 2022 de l'ordre de 334 000 €.

Les subventions attendues couvrent les dépenses d'ingénierie liées à l'animation/gestion du programme ainsi que les projets dont le Pays est maître d'ouvrage : étude attractivité, opération « osez Jussey ! », cadastre solaire et spectacle CLIMAX.

A noter toutefois que 120 000 € environ ont été rattachés aux exercices antérieurs, alors que 163 310 € seront inscrits au BP 2022.

Les recettes prévisionnelles de 2022 sont donc constituées de la contribution attendue de la part des EPCI membres du Pays, du paiement de la prestation ADS par les communes adhérentes, ainsi que de l'estimation des subventions sollicitées auprès des partenaires institutionnels en vue du soutien des postes d'ingénierie et des actions menées.

Section d'investissement – Dépenses par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	DOB 2022
001	Déficit antérieur reporté				
20	Immobilisations incorporelles	314.90	96 000.00	314.90	105 000.00
21	Immobilisations corporelles	11 978.40	2 450.00	979.90	10 000.00
020	Dépenses imprévues		3 410.00		5 100.00
040	Opérations d'ordre entre section	2 240.00	2 240.00	2 240.00	2 240.00
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL		14 533.30	104 100.00	3 534.80	122 340.00

Sous réserve du compte administratif 2021, les résultats à la clôture de l'exercice font apparaître un excédent d'investissement de l'ordre de 20 310 €.

En 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 295 € environ et sont consacrées à l'acquisition de matériel informatique.

A noter qu'il n'y a aucun reste à réaliser en dépense d'investissement à reporter en 2022.

Section d'investissement – Recettes par grandes masses – en euros					
Chapitre	Description	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	DOB 2022
001	Excédent antérieur reporté	70 785.70	78 203.33	78 203.33	98 516.72
1068	Affectation du résultat	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
10	Dotations et fonds divers				
13	Subventions d'investissement		996.67		823.28
021	Vir. de la section de fonctionnement		1 000.00		1 000.00
040	Opération d'ordre entre section	20 950.93	22 900.00	22 848.19	21 000.00
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL		92 736.63	104 100.00	102 051.52	122 340.00

La section d'investissement présente un excédent cumulé estimé à 98 515 € à la clôture de l'exercice, y compris l'affectation du résultat 2020 à hauteur de 1 000 €.

Il n'y a aucune recette réelle d'investissement au cours de l'année 2021.

Il est à noter qu'il n'y a pas de reste à réaliser en recette d'investissement à reporter en 2022.

◆ Les contributions des EPCI

Le Pays Vesoul-Val de Saône a bénéficié en 2021 d'une contribution des EPCI d'un montant de **126 762.20 €**, qui correspond à une cotisation à hauteur de 1,70€/habitants, soit une diminution de plus de la moitié par rapport à 2020.

Pour mémoire, au regard du contexte de crise sanitaire et de la mobilisation des EPCI pour contribuer au soutien de l'économie locale, il avait été voté, à titre exceptionnel, de construire le budget 2021 sur la base d'un **montant de cotisation diminué de moitié, soit 1,70€/habitant**.

En 2022, il convient de rétablir la contribution des EPCI à son montant de 2020, soit **3.40 €/habitant**. La contribution des EPCI est donc établie comme suit :

	Habitants		Contribution – en €	
	2021	2022	2021	2022
C Agglomération de Vesoul	33 402	33 274	56 783.40	113 131.60
CC du Triangle Vert	11 249	11 262	19 123.30	38 290.80
CC Terres de Saône	13 426	13 573	22 824.20	46 148.20
CC des Hauts du Val de Saône	8 721	8 633	14 825.70	29 352.20
CC des Combes	7 768	7 738	13 205.60	26 309.20
TOTAL :	74 566	74 480	126 762.20	253 232.00

Source : INSEE / 2019

Il est à noter que le territoire du Pays connaît une perte de 86 habitants entre 2021 et 2022, alors que la diminution était de 403 habitants entre 2019 et 2020.

Il est à souligner l'intégration de la commune d'Anchenoncourt et Chazel au sein de la CC Terres de Saône, avec 242 habitants supplémentaires. Sans cela, la diminution de la population du Pays serait donc de 328 habitants.

Le territoire du Pays couvre ainsi 176 communes au 1^{er} janvier 2022.

◆ Le financement des postes

Le financement de l'ingénierie de projets du Pays reste sensiblement identique d'une année sur l'autre, ainsi que la part d'autofinancement affecté à chaque poste :

- | | |
|---|--|
| → <u>« PCAET »</u> : | → <u>« Santé »</u> : |
| ➤ aide CRBFC à 45% / 0.8 ETP | ➤ aide CRBFC à 30% / 0.6 ETP |
| ➤ aide LEADER à 80% / 0.1 ETP | ➤ aide ARS à 50% / 0.6 ETP |
| | ➤ aide LEADER à 80% / 0.4 ETP |
| → <u>« Planification urbaine - SCoT »</u> : | → <u>« Animation LEADER »</u> : |
| ➤ aide CRBFC à 45% / 1 ETP | ➤ aide LEADER à 80% / 1 ETP |
| → <u>« Petites villes de demain »</u> : | → <u>« Secrétaire-Comptable / Gestion LEADER »</u> : |
| ➤ aide Etat à 75% / 1 ETP | ➤ aide LEADER à 80% / 0.20 ETP |
| ➤ rembt. communes à 25% / 1 ETP | |
| → <u>« Ingénierie/direction »</u> : | → <u>« Droits des sols »</u> : |
| ➤ aide LEADER à 80% / 0.20 ETP | ➤ paiement communes / 0.75 ETP |
| → <u>« CTE / CRTE »</u> : | |
| ➤ aide Etat à 50% / 0.60 ETP | |

Les dépenses éligibles sont les salaires chargés, les frais de déplacements, les frais de formations et de colloques...

En 2021, les dépenses totales de rémunération du personnel ont été de l'ordre de 329 000 €, financées à hauteur de 102 195 €, via les partenaires institutionnels : CRBFC et ARS, ainsi que les communes adhérentes à l'ADS pour 37 128 €.

Le financement du poste « Petites villes de demain » par l'Etat et les communes de Jussey et Scey sur Saône est de l'ordre de 12 900 €.

Ainsi, les postes sont financés globalement à hauteur 46%.

Pour 2022, la masse salariale est estimée à 392 000 €, le montant attendu au titre de l'animation/gestion LEADER est estimé à 40 000 €, le soutien de la Région sur les trois postes d'ingénierie à 48 530 €. Le poste « PVD » est financé en totalité pour 39 500 € environ, enfin l'animation du CRTE sera partiellement financée par l'Etat grâce au transfert de subvention allouée initialement sur le CTE, selon un montant prévisionnel s'élevant à 10 000 €.

Le paiement de la prestation ADS par les communes adhérentes est estimé à 30 000 €.

Ainsi, le financement prévisionnel des postes s'élève à 168 030 € ce qui porte le financement des dépenses totales de rémunération du personnel à 42% environ.

Globalement, le montant prévisionnel du reste à charge pour le Pays s'élève donc à 223 970 €, soit 58% environ.

L'équipe connaît une évolution en termes de ressources humaines et selon les besoins ponctuels de renfort en fonction de l'accroissement de l'activité, le Pays recrutera des agents contractuels en CDD.

A noter que la mutualisation des moyens d'ingénierie internes à la structure est une priorité.

2.- La poursuite des engagements pris par le Pays et le cadre des missions à venir

Pour 2022, le Syndicat Mixte du Pays Vesoul – Val de Saône va poursuivre les missions engagées ces dernières années et mettre en œuvre de nouveaux projets de développement du territoire :

◆ Le programme LEADER 2014/2020

Lauréat de l'appel à projet LEADER, en juillet 2015, et signataire de la convention de mise en œuvre LEADER en août 2017, le Pays Vesoul – Val de Saône dispose d'une enveloppe de 2,63 millions d'euros pour la mise en œuvre de sa stratégie locale de développement.

Dès lors, le GAL du Pays Vesoul – Val de Saône réalise l'accompagnement des maîtres d'ouvrage potentiellement éligibles à la stratégie et aux fonds LEADER en proposant les missions suivantes :

- ✓ Accueil, information sur le dispositif : thématiques des fiches, éligibilité des bénéficiaires et des dépenses, etc.,
- ✓ Aide/appui technique à l'élaboration du dossier de demande de subvention : demande en vue d'obtenir un accusé de réception et une autorisation de démarrage des travaux, construction des plans de financement, information sur les aides disponibles, constitution du dossier de demande de subvention, etc.,
- ✓ Constitution et diffusion d'outils en faveur du porteur de projet (recueil de projets exemplaires, guide des dispositifs d'aides disponibles par thématique).

Il assure également le suivi de la convention et la rédaction des éventuels avenants. A ce titre, une demande d'avenant a été réalisée par le GAL dans le but de modifier les annexes 2 « Eléments financiers » et 6 « Fiches actions du GAL ».

Au 31 décembre 2021, et depuis le lancement de l'animation LEADER, le Comité de Programmation LEADER s'est réuni à 18 reprises. Contraint par le contexte sanitaire, il a été consulté par écrit à 6 reprises depuis 2020, dont 2 au cours de l'année 2021.

Ainsi, 49 porteurs de projets, dont 28 publics et 21 privés, ont été auditionnés pour avis d'opportunité : 77 projets ont reçu un avis favorable, alors qu'1 projet a été rejeté.

Plus globalement, 200 projets ont été portés à la connaissance du GAL :

- 117 n'ont pas abouti : certains sont inéligibles et d'autres sont en attente des suites à donner par le maître d'ouvrage...
- 83 se sont inscrits dans la programmation LEADER ou pourraient l'intégrer, dont 72 ont reçu un accusé de réception, qui autorise le démarrage du projet et fixe la date d'éligibilité des dépenses.

Les thématiques concernées sont : la transition énergétique, le développement économique, l'économie circulaire, le vieillissement de la population, la jeunesse, le lien social, la culture, la qualité urbaine, l'attractivité du territoire et le tourisme.

Au 31 décembre 2021

Types de porteurs de projet	CONTACTS - PROJETS							Avis	
	Sans suite / Abandon	Inéligible	Réflexion / en cours	Constit. dde subv / instruction	Constit. dde paiement / instruction	Soldés / transférés	%	Favo-	Défavo-
								rables	rables
Collectivités/étbl. publics	36	25	17	15	4	20	68,4%	55	1
Associations	14	5	0	4	2	5	17,5%	13	0
Entreprises	12	4	5	3	1	3	16,4%	7	0
Agriculteurs	2	6	0	1	0	0	5,3%	1	0
Particuliers	10	3	2	0	0	1	9,4%	1	0
<i>Sous-total</i>	<i>74</i>	<i>43</i>	<i>24</i>	<i>23</i>	<i>7</i>	<i>29</i>	<i>100%</i>	<i>77</i>	<i>1</i>
TOTAL :	200								

2022 sera la dernière année pour sélectionner et programmer des dossiers LEADER : un effort important est attendu pour constituer et instruire les dossiers de demande d'aide, en vue de leur sélection et de la programmation des subventions correspondantes dans les délais impartis.

Suite au retard pris dans les négociations budgétaires de ses prochains programmes, la commission européenne a décidé de prolonger le programme LEADER pour une période transitoire de 2 ans, entraînant ainsi des modifications du calendrier de fin de gestion et fixant la date limite de paiement au 31 décembre 2025.

Afin de financer cette période de transition, la commission européenne a alloué des crédits supplémentaires aux États membres. En Bourgogne Franche-Comté, ils s'élèvent à 13 409 540 €, dont 4 276 000 € dédiés à la Franche-Comté.

Les territoires LEADER ont eu la possibilité de solliciter une enveloppe complémentaire pour mener à bien le programme d'ici à son achèvement, ainsi, le GAL du Pays Vesoul – Val de Saône a demandé des crédits à hauteur de 575 000 € et s'est vu allouer une enveloppe complémentaire de 400 000 €. Sa maquette financière s'élève ainsi à 3 030 000.00 €.

De même, conscient du retard cumulé pour cette programmation et soucieux de débloquent certains dossiers complexes, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a décidé de proposer le transfert de dossiers LEADER sur des crédits régionaux. Pour le Pays Vesoul – Val de Saône, 28 dossiers ont été transférés pour un montant total de subvention de 424 660.20 €. Les dossiers apparaissent dans le tableau ci-dessus : colonne intitulée « soldés / transférés ».

En 2021, un des projets de coopération du GAL qui était en réflexion en lien avec le GAL des Vosges Comtoises s'est concrétisé. Les représentations théâtrales dont l'objectif était de sensibiliser le grand public et les jeunes aux enjeux écologiques avait été reporté plusieurs fois du fait la crise sanitaire. Elles se sont déroulées du 10 au 19 décembre 2021 à 9 reprises à l'échelle des deux territoires (5 sur le PVVS et 4 sur le PVS). Ces représentations étaient destinées à un large public et une représentation a été spécifiquement dédiée aux collégiens du

Pays. En tout, 475 personnes, dont 107 élèves et professeurs de collège, ont assisté aux représentations.

Soucieux de proposer un maillage territorial de qualité et de faciliter l'accès à la culture pour la population, le Pays a également souhaité organiser un transport gratuit en bus, aux départs de Francheville, Saulx, Noroy-le-Bourg, Jussey et Combeaufontaine. 5 navettes ont été programmées ; seule la navette en provenance de Jussey et à destination de Scey-sur-Saône a finalement circulé avec 12 personnes à son bord.

Un second projet de coopération consistant en l'organisation d'un défi « mobilité douce » à l'échelle des Pays Vesoul – Val de Saône et 7 Rivières était en réflexion. En raison du contexte sanitaire et d'un calendrier de fin de programme LEADER contraint, ce projet est sans suite mais pourra éventuellement s'inscrire dans le cadre d'une prochaine programmation.

2022 sera également l'année d'une nouvelle candidature LEADER pour le futur programme 2023-2027. L'appel à candidature a été publié le 7 février, par la Région, en qualité d'autorité de gestion, pour une date de remise des candidatures fixée au 29 juillet prochain.

La sélection des territoires sera réalisée au cours du second semestre 2022 pour un conventionnement avec la Région dès janvier 2023.

Élus, techniciens et partenaires du Pays, en lien avec le Comité de Programmation du GAL, seront mobilisés dans la rédaction de cette nouvelle candidature.

◆ La contractualisation avec la Région

En début d'année 2019, le Pays avait signé le Contrat de Territoire avec la Région, pour la période de programmation 2018/2020, qui s'inscrivait globalement dans une stratégie d'accueil et d'attractivité du territoire. Le plan de relance de la Région a prolongé la durée du contrat au 31/12/2021.

Pour mémoire, **les crédits régionaux attribués au Pays s'élevaient à 1 917 130 € :**

- ✓ 925 870 € pour le volet urbain
- ✓ 991 260 € pour le volet rural

A ce jour, tous les projets inscrits au contrat ont été déposés sur la plateforme régionale OLGA, qui concrétise donc leur mise en œuvre et la consommation de l'enveloppe allouée :

- ✓ Etude "Stratégie globale d'attractivité territoriale" : 12 252 €
- ✓ Aménagement de locaux périscolaires à Noidans-le-Ferroux : 22 500 €
- ✓ Aménagement de locaux scolaires à Noidans-le-Ferroux : 58 500 €
- ✓ Construction d'un pôle éducatif à Faverney : 334 810 €
- ✓ Pôle éducatif à Jussey : 334 810 €
- ✓ Maison des services à Vesoul : 925 870 €
- ✓ Médiathèque à Scey-sur-Saône : 240 640 €

Par ailleurs, le contexte sanitaire a fait évoluer la fin de la période de programmation puisque le dispositif « PAIR » est venu se substituer aux appels à projets ouverts par la Région afin de couvrir le financement d'opérations lancées en 2020/2021.

Un recensement de projets à inscrire dans ce plan avait été effectué par le Pays auprès des EPCI et se sont trois projets qui ont été retenus par de la Région dans ce cadre :

- ✓ Restructuration de la cuisine centrale au sein du collège de Jussey : 104 988 €
- ✓ Vesoul, cœur de ville partagé : 400 000 €
- ✓ Vesoul, agglomération cyclable : 400 000 €

A ce jour, la nouvelle politique contractuelle régionale 2022-2028 a été votée et les territoires seront prochainement informés de la mise en œuvre des nouveaux dispositifs.

Une enveloppe financière de niveau équivalent à la période précédente sera allouée à chaque territoire de projets sur la période 2022-2026 avec un complément sur 2027-2028 selon le niveau de réalisation :

- ✓ Soutien à l'ingénierie : postes, études, animations locales...
- ✓ Soutien à l'investissement

Le 1^{er} semestre 2022 sera donc consacré à l'élaboration du nouveau contrat.

Le cadre proposé :

Axes d'intervention régionale	Thématiques concernées	Statut	Ventilation financière
Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et actions de biodiversité - Urbanisme durable: requalification qualitative de l'espace public, mutations des espaces dégradés... - Alimentation de proximité 	Axe obligatoire	<i>Au moins 30% de l'enveloppe</i>
Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	<ul style="list-style-type: none"> - Services à la population, accompagnement de nouveaux services - Economie de proximité 	Axe obligatoire	<i>50% de l'enveloppe maximum</i>
Faciliter l'accès à la santé pour tous	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'environnement en santé en proximité en lien avec l'offre de soins de 1^{er} recours - Actions en lien avec la santé-environnement - Actions en lien feuille de route régionale 	<i>Axe optionnel</i>	<i>Choix du territoire</i>
Favoriser les mobilités actives du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux équipements/infrastructures - Soutien à l'acquisition de matériels 	<i>Axe optionnel</i>	<i>Choix du territoire</i>
Axe proposé par le territoire de projet	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie thématique correspondant à une priorité locale - Possibilité de réaliser des expérimentations, de proposer des projets innovants... 	<i>Axe optionnel</i>	<i>Choix du territoire</i>

Une architecture contractuelle refondue : un contrat plus long mais plus rythmé

- **Un contrat délibéré en 2022** : identification des axes d'intervention sur lesquels le territoire s'engage, sur la base de fiches thématiques
- **Une 1^{ère} période 2022 – 2026**, avec perspective de lui affecter une enveloppe dédiée
 - Un niveau de programmation au démarrage du contrat laissé à l'initiative du territoire
 - la possibilité de programmer des projets au fil de l'eau, avec des négociations au cas par cas
 - Un point d'étape en 2024
 - Des dossiers à déposer complets au 31/12/2025
 - Au 31/12/2025 : les crédits non mobilisés pourraient tomber, sans report sur la période suivante ; les projets pourraient être financés sur la seconde enveloppe
 - Pas d'avenant sur cette période
- **Une 2^{ème} période 2027 – 2028**
 - Une clause de revoyure en 2026 avec perspective de lui affecter une enveloppe complémentaire
 - Des modalités de mise en œuvre comparables
 - Un avenant possible en 2026 uniquement

◆ Le Plan Climat-Air-Energie Territorial

PCAET volontaire :

Pour mémoire :

- Le diagnostic du PCAET, présenté au comité syndical en novembre 2019, a été finalisé au cours du 1^{er} trimestre 2020 ;
- Les réunions de concertation pour construire la nouvelle stratégie et élaborer le plan d'actions 2020-2025 ont été organisées en fin d'année 2019, pour partie à l'échelle des 4 Pays de la Haute-Saône ;
- Le plan d'actions du PCAET 2020-2025 a été travaillé à compter du 2^{ème} trimestre 2020 par l'équipe PCAET du Pays et ses partenaires : EPCI, SIED70, SYTEVOM, ADERA...

- Au total, **39 actions** ont été validées par le Conseil Syndical le 4 février 2021.

A noter que la mise en œuvre de certaines de ces fiches n'a jamais été stoppée durant la construction du plan, puisque l'animation de la mission a été poursuivie et que les élus ont souhaité une continuité/pérennisation de plusieurs opérations : groupements d'entreprises, les gouters du terroir...

Un lien transversal avec les missions animées est assuré en permanence, afin d'intégrer les actions qui répondent aux enjeux du PCAET et de veiller à une cohérence réciproque globale de l'action du Pays : suivi et participation à la rédaction du document d'objectifs et d'orientation (DOO) du SCoT sur la partie énergie, climat, ressources, suivis du SRADDET, du Contrat de Transition Ecologique (CTE), de la démarche « L'atelier des territoires », de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)...

Enfin, des échanges ont eu lieu entre le PVVS et la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV), dans le cadre de l'élaboration du PCAET réglementaire, de la démarche Cit'ergie et du Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables (COT) de

l'ADEME, ou encore du suivi de projets sur les thématiques mobilité (plan vélos...) et ENR (stations GNV...).

Les principales actions menées en 2021 et intégrées au PCAET volontaire sont les suivantes :

- La réalisation d'un cadastre solaire à l'échelle des 175 communes du PVVS. Il présente le potentiel solaire à la parcelle et est accessible au grand public via un outil web. L'étude a été menée en 5 mois et s'est achevée par 4 réunions publiques sur le territoire. Un partenariat avec le SIED 70 a été conclu pour aider la structure dans ses diagnostics pour les porteurs de projets publics.

- La participation au « Festival des solutions écologiques » organisé par la Région Bourgogne Franche-Comté du 6 au 12 septembre 2021. Dans le cadre de ce festival, le PVVS a organisé une animation de sensibilisation à l'écoconduite sur simulateur durant les 4^{èmes} rencontres de la mobilité électrique à Vesoul. Le programme « Watty à l'école » a également été présenté aux classes participantes durant cette semaine. 20 classes ont été inscrites pour l'année scolaire 2021/2022. Ces classes bénéficieront d'ateliers thématiques de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie, d'évènements nationaux sur la thématique des écogestes, du suivi des consommations des bâtiments scolaires, d'outils pédagogiques ou encore de la distribution de kit « éconEAUme ». Enfin, 13 malles pédagogiques « explorer l'électricité » ont été distribuées à des centres périscolaires situés sur le territoire du PVVS. Ce support est composé de 24 ateliers pour faire découvrir aux enfants le monde de l'électricité, du centre de production jusqu'au consommateur. La semaine du Festival des Solutions Ecologiques a marqué le lancement des ateliers proposés aux enfants dans les centres de Villers-lès-Luxeuil et d'Amance.

- La sensibilisation du grand public aux dangers de l'ambrosie lors d'une conférence organisée avec la FREDON BFC le 26 juin à Echenoz-la-Méline. 20 personnes étaient présentes. Une campagne de communication a été menée en amont avec 3 publi-info parus dans l'Est Républicain (23, 26 et 27 juin), un article publié sur le site internet du PVVS et sur sa page Facebook, et enfin une affiche de promotion réalisée par la FREDON BFC, adressées à toutes les communes.

- La pérennisation du dispositif « groupements d'entreprises » avec des efforts portés sur le financement des audits énergétiques et des accompagnements de chantiers. Le 21 janvier, un premier audit énergétique est validé pour un foyer de la CC Terres de Saône. Le 24 février, le premier accompagnement de chantier est validé pour un foyer de la CC des Hauts du Val de Saône. La réalisation du deuxième audit énergétique est validée le 24 juin pour un foyer de la CC des Combes.

- L'organisation du défi « Aliment'action », dont l'animation est confiée au CPIE de la Vallée de l'Ognon sur la thématique de l'alimentation. Les objectifs du défi sont : l'accompagnement vers une alimentation locale et saine, le développement des produits biologiques, le soutien à l'économie locale, la sensibilisation à l'activité physique etc. La présentation du défi « Aliment'action » a eu lieu le 19 mars à destination des structures qui agissent dans le secteur social. 17 personnes étaient présentes pour 12 organismes représentés. 6 équipes sont constituées pour participer au « Défi Aliment'action » ce qui représente un total maximum de 61 personnes (48 adultes, 13 enfants soit 40 foyers) sensibilisées à la thématique de l'alimentation locale et solidaire. Le lancement officiel du défi intervient en septembre 2021 avec deux réunions organisées pour remettre les kits de participation aux personnes inscrites les mardi 21 et vendredi 24 septembre. 5 ateliers ont eu lieu en 2021 avec des visites chez des producteurs locaux et la découverte d'une AMAP.

- La lettre d'informations du PCAET a été lancée afin de communiquer davantage sur les actions et projets du PCAET. Elle possède une charte graphique spécifique et est publiée sur un rythme trimestriel. Elle est transmise aux élus, partenaires et accessible sur le site internet du Pays. Elle est également distribuée lors des bureaux et conseils syndicaux du PVVS. De manière ponctuelle, la lettre peut présenter les travaux d'un partenaire du PVVS qui s'inscrivent

dans le cadre du PCAET. 4 numéros ont été publiés en 2021 et présentent les actions du PVVS relatives à la transition écologique et énergétique.

D'autres actions en lien avec le PCAET ont été réalisées en 2021 :

- La poursuite de l'opération « la semaine du gouter terroir » ;
- La mise à jour du site internet PVVS dont la page PCAET (articles, documents, promotion des actions...) avec notamment les éléments liés au cadastre solaire et la mise en ligne des lettres d'informations du PCAET ;
- L'animation et le suivi des porteurs de projets CTE : mise à jour des fiches du défi Aliment'action, projet des micro crèches en bois local...

En 2022, la mise en œuvre du plan d'actions du PCAET volontaire 2020-2025 va se poursuivre :

- Un lien transversal sera établi avec la feuille de route des « ateliers des territoires » (AdT) qui a été remise au PVVS en décembre 2021. Un lien avec le « contrat de relance pour la transition écologique » (CRTE) du PVVS sera également réalisé afin d'intégrer les actions qui répondent aux enjeux du PCAET.

Il est prévu de mettre en œuvre et d'animer les actions suivantes :

- La valorisation du cadastre solaire du PVVS avec la poursuite de la communication sur cet outil pour faire émerger de nouveaux projets sur le territoire. Les porteurs peuvent aussi bien être des privés que des initiatives publiques de collectivités. La mission du PVVS sera d'accompagner ces porteurs de projets et de les diriger vers les acteurs compétents. L'outil professionnel reste également à la disposition des collectivités qui souhaitent obtenir des informations plus détaillées. Le partenariat avec le SIED70 se poursuit avec la mise à disposition de cet outil pour gagner en efficacité dans la conduite des projets. Au besoin, les chargé(e)s de missions peuvent intervenir en collectivité (conseil communautaire, réunion, conférence des maires) pour présenter le dispositif du cadastre et répondre aux questions des élus. A noter que le Pays participera au salon de l'habitat de Vesoul, au côté de l'ADERA, afin de toucher le grand public.
- L'organisation d'un circuit de visites des énergies renouvelables pour proposer au grand public de visiter gratuitement, sur une journée, plusieurs installations d'énergies renouvelables du territoire : une centrale hydroélectrique, un parc éolien et une unité de méthanisation. Le circuit sera réalisé en bus, au départ de Vesoul. Particuliers, élus, agriculteurs, techniciens... pourront y participer. Les visites prévues sont les suivantes : unité de méthanisation à Mollans, centrale hydroélectrique à Gevigney-et-Mercey et parc éolien à La Roche-Morey.
- Le programme « Watty à l'école » va débiter en 2022 après son lancement en 2021 à l'occasion du festival des solutions écologiques. 20 classes vont y participer jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022. Le CPIE de la Vallée de l'Ognon sera en charge de l'animation dans les écoles. Pour chaque classe, 3 ateliers thématiques seront animés et des outils pédagogiques seront remis aux enseignants. Est également prévue la participation à un concours national d'expression artistique inter-écoles et la participation à un événement au choix dans un catalogue d'événements thématiques. Enfin un « rebond » vers les familles sera favorisé par la mise en pratique des écogestes à la maison. Les thématiques suivantes seront abordées durant le programme : éclairage, chauffage et climatisation, appareils électriques, réchauffement climatique, gaz à effet de serre, mobilité durable, école durable et gestion de l'eau.
- La sensibilisation des enfants sur le monde de l'électricité va également se poursuivre sur le territoire du PVVS avec les 13 malles qui ont été distribuées aux centres périscolaires. Les chargé(e)s de missions vont suivre le travail effectué avec les enfants en lien avec les animateurs périscolaires et les agents de développement des EPCI du Pays et réaliser le bilan des actions menées. L'objectif pour 2022 est que les 13 malles circulent dans les centres périscolaires afin que le plus d'enfants bénéficient des ateliers sur la thématique de l'électricité.

- La sensibilisation aux dangers de l'ambrosie sera renouvelée. L'objectif est d'organiser une nouvelle conférence qui cette fois sera suivie d'une visite de terrain. Dans un premier temps, il s'agira de communiquer via des publications dans la presse locale (Est Républicain, Presse de Vesoul, Haute-Saône agricole...) pour donner au grand public les informations essentielles sur l'ambrosie (reconnaitre la plante et la signaler) et les inviter à participer à une conférence en salle suivi d'une visite de terrain. La diffusion se fera aussi par courriel et sur les différents sites internet et réseaux sociaux qu'il est possible de mobiliser. Le temps en salle type conférence/présentation sera animé par la FREDON BFC puis un temps « pratique » sur le terrain sera proposé à proximité dans une zone où la plante a été identifiée. Il s'agit de présenter l'ambrosie en situation réelle et de montrer comment la signaler ou si possible la détruire selon son stade d'évolution. Un travail préalable de reconnaissance sur le terrain est à réaliser entre la FREDON BFC, le PVVS et les communes concernées.

- Le dispositif « groupements d'entreprises » va continuer en 2022. Le PVVS sera présent aux côtés de l'ADERA au salon de l'habitat qui aura lieu à Vesoul du 18 au 20 février pour valoriser ses actions de la thématique rénovation énergétique (groupements d'entreprises, balades thermographiques et cadastre solaire). La participation à d'autres événements est aussi envisagée en fonction du calendrier. Le printemps 2022 devrait voir la reprise des visites de « chantiers modèles », action qui avait été menée par le passé dans le cadre de la précédente expérimentation. Un maximum de 3 visites est envisagé. En parallèle, les demandes de financements d'audits et d'accompagnements de chantiers continueront à être analysées par le PVVS/l'ADERA avant validation par les élus. Le travail se poursuivra également sur la charte des groupements qui n'est encore pas validée de même que les éléments de communication prévus : création d'un logo, flyers, affiches...

- L'organisation de 6 « balades thermographiques » durant l'hiver 2021-2022 en partenariat avec l'ADERA. Les communes de Mollans, Mailley-et-Chazelot et Gourgeon sont déjà confirmées. L'objectif est d'avoir les 5 EPCI du Pays représentés sur les 6 premières thermographies. Une fois les clichés réalisés par un bureau d'études thermiques, les soirées pourront être menées à partir de mars 2022. Cette action va permettre d'attirer un nouveau public autour du sujet de la rénovation thermique et aider les participants à découvrir les accompagnements techniques et financiers pour la rénovation thermique. Ainsi les projets de rénovations performantes seront privilégiés plutôt que poste par poste.

- La poursuite du défi « Aliment'action » lancé en septembre 2021. Les ateliers au programme sur l'année sont les suivants : atelier cuisine « du changement dans nos assiettes », atelier cuisine « trucs et astuces anti gaspi », atelier activité physique « bouger et manger », atelier permaculture « Les Incroyables Comestibles », atelier cuisine « cuisiner sans restes et de saison ». Enfin, la soirée de clôture est prévue le 17/09/2022. Bien qu'animé par le CPIE de la Vallée de l'Ognon, l'équipe PCAET du Pays restera mobilisée pour coorganiser les événements. Si besoin, un renfort d'animation pourra également intervenir. L'action est suivie dans son ensemble en collaboration avec le CPIE dans l'optique d'alimenter un bilan de réalisation à destination des financeurs et également par rapport aux objectifs du défi.

- La publication des lettres d'informations PCAET sur le même rythme que précédemment avec 4 numéros annuels. Ils mettront en avant les actions réalisées ou à venir dans le cadre du PCAET. Ils pourront aussi présenter les domaines d'actions de partenaires du Pays et les aides mobilisables pour les collectivités et le grand public. Les lettres seront diffusées aux élus du Pays en format papier dans le cadre des bureaux et conseils syndicaux du PVVS. Elles seront aussi accessibles en format numérique sur le site internet du Pays par le grand public. Au besoin, une communication dédiée sur Facebook sera lancée pour promouvoir la lettre et donc le PCAET.

- La promotion des services de mobilité du territoire avec la création d'un support de communication qui présentera les solutions de mobilité. Cela pourra par exemple prendre la forme d'une plaquette avec la présentation des informations essentielles pour se déplacer : principales infrastructures de transport, temps de parcours entre les pôles essentiels, présentation de la plateforme Mobigo, communes desservies par les services, localisation des

bornes de recharges pour véhicules électriques, localisation des véhicules en autopartage du service Autocampagne de la CC Terres de Saône... Ce document s'adressera au grand public.

D'autres actions seront menées courant 2022 :

- Durant les réunions de présentation des ateliers « explorer l'électricité », les animatrices des centres périscolaires du territoire ont indiqué vouloir engager un travail autour de la ressource en eau. Des réflexions vont être menées pour mettre en place une action relative à cette thématique pour un public scolaire/périscolaire ;
- En partenariat avec la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône, le PVVS a pour objectif de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la plantation de haies et pour la restauration de mares. Cela s'adressera aussi bien aux propriétaires publics que privés ; des animations en centres périscolaires sont également à prévoir ;
- La poursuite du travail avec le SYTEVOM sur l'axe stratégique 5 du plan d'actions du PCAET : « valoriser et optimiser davantage les déchets » ;
- Le démarrage de réflexions avec la Fédération des Chasseurs de Haute-Saône et la Chambre d'agriculture sur l'accompagnement des exploitations agricoles dans le processus de transition écologique : plantation et gestion des haies, échange parcellaire, retenues d'eau... ;
- L'écriture d'un ou plusieurs projets d'actions transversales aux thématiques PCAET/CLS : promotion de l'utilisation du vélo sur le territoire, organisation d'ateliers de cuisine puis création d'un livre de recettes « circuits courts » réalisées avec des produits locaux ;
- La poursuite de l'opération « la semaine du gouter terroir » ;
- L'accompagnement des collectivités et autres acteurs locaux qui sollicitent le PVVS pour la réalisation de projets en lien avec l'énergie ou la mobilité ;
- L'actualisation des réseaux de communication du Pays : page Facebook, site internet et notes d'informations à destination des élus ;
- La poursuite des campagnes de détection du radon transversales au CLS et en lien avec la chargée de mission santé ;

PCAET règlementaire :

A ce jour, dans un contexte sanitaire inédit, qui amplifie l'ampleur des enjeux liés aux transitions énergétiques et écologiques en termes de développement du territoire, notamment et pour offrir une vision plus large et plus complète de mise en œuvre d'un PCAET, mais aussi pour des raisons de mutualisation de moyens et d'ingénierie, le Pays porte l'élaboration d'un PCAET « règlementaire » à l'échelle du territoire. Pour rappel, le plan d'actions 2020-2025 du PCAET du PVVS est issu d'une démarche volontaire engagée en 2012 avec le précédent PCET. Le PVVS s'engage donc dans une nouvelle démarche en lien avec ses EPCI membres, dont la Communauté d'Agglomération de Vesoul (CAV) soumise à un cadre règlementaire.

La consultation des bureaux d'études, lancée fin août 2021, a reçu plusieurs candidatures en date du 1^{er} octobre 2021. Après une phase d'analyse des offres et des candidatures, puis de négociation-régulation, la démarche a été classée sans suite.

Une seconde consultation va être lancée dans les jours à venir, pour un démarrage de mission envisagée au mois d'avril prochain.

◆ Le contrat de transition écologique / Le contrat de relance et de transition énergétique

Le contrat de transition écologique

En juillet 2019, le Pays a été lauréat de l'appel à projet ministériel « Contrat de transition écologique » (CTE) autour de trois orientations stratégiques :

- ✓ « faire de la biodiversité un enjeu pour le développement du territoire en mettant en place une stratégie de préservation et de valorisation » ;

- ✓ « faire de la production locale et durable un nouveau levier de développement économique et social en visant une diminution de l'empreinte carbone grâce aux circuits courts, notamment » ;
- ✓ « favoriser les mobilités adaptées aux besoins et ambitions de la transition écologique ».

18 fiches actions portées par des structures publiques et privées sont inscrites dans ce contrat tels que la restauration de l'annexe aquatique de Scey-sur-Saône, la création d'un pôle de ressource apicole, la création d'une station GNV sur le territoire de la CAV, ...

L'objectif étant de suivre les projets et d'en identifier de nouveaux.

Le contrat de relance et de transition énergétique

Le CRTE est un nouveau cadre de travail entre l'État et les collectivités locales. Il vise à simplifier tous les dispositifs de soutien financier en les regroupant sous un seul contrat multithématique. Il vise aussi à mieux coordonner les politiques publiques de l'État et de celles de ses partenaires contributeurs : Région, CAF, Banque des Territoires...

Les trois grandes thématiques sont la transition écologique, la cohésion territoriale et le développement économique.

Les 11 axes stratégiques sont : transition écologique, numérique, politique de la ville, santé, social, éducation/jeunesse, emploi, développement économique, culture, sport et sécurité.

Ce nouveau dispositif fait suite à une circulaire du Premier Ministre datant du 20 novembre 2020. Le Pays s'est positionné comme partenaire incontournable dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette nouvelle démarche. En effet, au vu des habitudes de travail EPCI / PVVS et des dispositifs d'animation territoriales déjà existants : CLS, contractualisation avec la Région BFC, PCAET, CTE... l'implication du Pays est pertinente et permet de renouveler / poursuivre la co-construction d'un projet de territoire partagé.

Le protocole de préfiguration du CRTE du PVVS a été signé en juin 2021. Le CRTE se situe à l'échelle des quatre communautés de communes membres du Pays : les Hauts du Val de Saône, le Triangle Vert, Terres de Saône et les Combes. A noter que la Communauté d'Agglomération de Vesoul élabore son propre CRTE.

Le COPIL de lancement du CRTE du PVVS s'est déroulé le 4 octobre 2021 en présence du Secrétaire Général de la Préfecture et de tous les partenaires. A cette occasion, il a été acté de faire évoluer le CTE vers le CRTE.

Au vu des exigences de signature en fin d'année 2021, le CRTE du Pays a été soumis le 9 décembre à l'approbation du comité syndical et a été signé le 24 décembre par les partenaires.

Plusieurs documents composent le CRTE :

- Un diagnostic de territoire qui a été actualisé et complété en prenant en compte tous les documents existants : LEADER, SCoT, PCAET... ainsi que les démarches menées par les EPCI : PLUi, petites villes de demain...
- Une stratégie de territoire qui elle aussi a été actualisée, avec un arbre d'orientations et d'objectifs propres au territoire :
 - Pour un territoire anticipant les mutations écologiques et écologiques
 - Ressources naturelles, énergie, mobilité...
 - Pour un territoire structuré et dynamique
 - Services de bases à la population, lien social, développement économique, alimentation locale...
 - Pour un territoire attractif et d'épanouissement
 - Cadre de vie, activités de loisirs, culture, tourisme durable...
- Un recueil / catalogue des projets / actions du territoire classés selon les orientations définies dans la stratégie.
- Un document contractuel et une annexe financière.

De nombreuses réunions de présentation/concertation ont eu lieu de fin septembre à début novembre 2021 afin de recenser l'ensemble des projets des communes/EPCI et autres structures publiques et privées : chambres consulaires, syndicats des eaux, associations...

Au total, près de 770 de actions ont été recensées pour venir constituer le plan d'action du CRTE du Pays Vesoul – Val de Saône, avec quelques fiches transversales avec la Communauté d'Agglomération de Vesoul :

- Communes : 680
- EPCI : 60
- Autres étab. Publics : 25
- Privés : 5

Le plan d'action initial du CRTE comporte 58 opérations, en cours de réalisation et/ou qui connaîtront un début d'exécution prévisionnel au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Les mois à venir seront consacrés à l'élaboration de la convention financière avec l'Etat et à l'animation du CRTE : suivis des opérations en cours, inscription de nouveaux projets...

◆ La démarche « Ateliers des territoires »

Le Pays a candidaté à la session 2019-2020 des « Ateliers des territoires » lancée par l'Etat, ayant pour objectif « d'amplifier la transition écologique ». Le PVVS est lauréat de cet appel à candidature au côté du PETR Maconnais Sud Bourgogne.

Après un remaniement du calendrier 2020 en raison du contexte sanitaire, 3 ateliers ont été organisés en 2021 à destination des élus et des acteurs du territoire. Le premier atelier était consacré à la découverte du territoire sous l'angle de la transition écologique : un premier temps a été consacré à la présentation de projets s'inscrivant dans le développement durable et aux témoignages de divers acteurs. Dans un second temps, les participants ont débuté la réflexion sur les actions futures à engager en mobilisant les éléments vus précédemment.

Les ateliers 2 et 3 ont été dédiés à l'élaboration collective d'une feuille de route qui définira à moyen et long terme l'avenir du Pays Vesoul – Val de Saône. Durant ces moments, les participants ont capitalisé leurs observations faites en atelier 1.

La finalité de la démarche s'est traduite par l'émergence de projets qui contribuent au développement durable du territoire et pensés par les acteurs locaux.

Les 3 phases des ateliers ont été menées pour aboutir à la remise de la feuille de route conçue par le groupement AMO. Cette dernière échéance a eu lieu en décembre 2021.

La mise en place d'un comité de suivi de la feuille de route « ADT » est en discussion de manière à faire vivre la démarche.

L'année 2022 sera consacrée à l'appropriation des actions par les élus du territoire. Pour cela, le PVVS et la DDT 70 se tiennent à leurs côtés pour les accompagner dans la réalisation des projets.

◆ La stratégie d'attractivité territoriale

Le Pays Vesoul – Val de Saône a réalisé une étude sur l'attractivité de son territoire. Le bureau d'études SCET (Services Conseil Expertises Territoires) a mené ce travail dont les conclusions ont été rendues en novembre 2019. Le résultat est une feuille de route coconstruite avec les acteurs locaux qui décline 20 fiches actions à mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité du territoire.

En 2020, le Pays Vesoul – Val de Saône a signé 2 conventions avec France Active Franche-Comté/Générateur BFC sur les thématiques des jeunes et des nouveaux arrivants. Diverses initiatives ont été lancées en rapport avec ces 2 thématiques (diffusion d'un questionnaire et appel à idées pour les jeunes, réunion à destination des nouveaux arrivants...) mais n'ont pas permis de faire émerger des projets concrets et ont généré une faible mobilisation.

Le but pour 2022 est, aux côtés de France Active Franche-Comté, de réévaluer les méthodes à employer pour s'inscrire dans les objectifs du plan d'actions relatif à l'attractivité.

Un travail avec les élus du PVVS va être effectué pour définir les enjeux prioritaires de la thématique.

Si besoin, les conventions signées seront revues en fonction des nouvelles orientations.

Il est à noter que la Région va lancer un groupe de travail sur la thématique de l'attractivité du territoire : le Pays y participera.

◆ Le Schéma de Cohérence Territorial

En 2020, l'élaboration du SCoT du Pays Vesoul – Val de Saône intégrait une nécessaire mise en compatibilité avec le SRADDET, approuvée et mise en œuvre.

En 2021, la loi Climat et Résilience est venue dresser un nouveau contexte réglementaire dans lequel le Schéma Régional et le SCoT devront s'insérer à moyen terme.

L'élaboration du SCoT devra également prendre en compte l'extension du périmètre du Pays, engendrée par l'intégration récente de la commune d'Anchenoncourt et Chazel à la Communauté de Communes de Terres de Saône.

La poursuite de la réalisation du SCoT à l'échelle du Pays Vesoul – Val de Saône se déclinera donc comme suit en 2022 :

- ✓ suivi et coordination des bureaux d'études qui participent à l'actualisation et à l'enrichissement du diagnostic, afin d'y intégrer les thématiques et données encore non traitées, à l'actualisation de l'analyse de la consommation de l'espace, à la rédaction du volet réglementaire du Schéma (DOO), et à l'évaluation environnementale,
- ✓ pilotage de la « co-construction » et de l'association avec les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs locaux, en vue d'une part de la prise en compte des observations émises dans le cadre du travail collaboratif mené avec les services de l'Etat, la Chambre d'Agriculture, la DREAL et d'autre part en vue d'une mise en compatibilité du SCoT avec la future version du SRADDET , en lien avec les services de la Région,
- ✓ évolution à apporter aux différentes composantes du SCoT et poursuite de la rédaction des pièces constitutives du dossier (rapport de présentation, PADD), le cas échéant, sous la forme « simplifiée » encadrée par la loi ELAN, en vue de l'arrêt du Schéma, actions de communication auprès des élus,
- ✓ organisation et pilotage de la concertation autour du projet du SCoT à destination du grand public,
- ✓ veille, enrichissement des connaissances et compétences,
- ✓ participation aux démarches d'élaboration ou de mise en œuvre de documents, d'outils de rang supérieur et/ou en association avec le Pays : mise en application du SRADDET, création d'un MOS régional, atlas des zones d'activités économiques,...
- ✓ animation de l'InterSCOT,
- ✓ instruction des dossiers CDAC, des dossiers de demande de dérogation et des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

◆ La stratégie santé

La stratégie santé s'articule autour de 3 axes :

1. L'accompagnement des professionnels de santé et la structuration de l'offre de soins de proximité ;
2. La mise en œuvre et le suivi d'actions en santé ;
3. L'accompagnement à la rédaction du projet de santé de la communauté professionnelle territoriale de santé du bassin vésulien (CPTS BV) et l'élaboration du 3^{ème} Contrat Local de Santé.

1. L'accompagnement des professionnels de santé et la structuration de l'offre de soins de proximité

La stratégie a pour ambition d'apporter un accompagnement aux professionnels de santé désireux de s'installer sur le territoire. Ainsi, le Pays propose un accompagnement personnalisé aux professionnels afin de faciliter leurs démarches d'installation et personnelles : démarches administratives, recherche de local professionnel, recherche d'un emploi pour la/le conjoint(e), recherche de logement, scolarisation des enfants, etc.

Le Pays s'attache également à faire connaître cette stratégie et soutenir les professionnels de santé exerçant sur le territoire pour renforcer l'offre locale.

En 2021, 2 orthophonistes ont été accompagnées dans leurs recherches de locaux et se sont installées à Favorney (Parc de la Presle) et à Purgerot suite à la réhabilitation par la commune d'une ancienne classe de l'école. Le Pays a également apporté un soutien à la collectivité dans les démarches administratives afin d'accueillir, dans les délais escomptés, la professionnelle de santé en septembre 2021.

Dans le cadre de sa mission santé, le Pays impulse et accompagne les réflexions de regroupements pluridisciplinaires de professionnels de santé afin de répondre à la demande des professionnels de se regrouper, de structurer une offre en fonction des besoins de la population et qui soit également attractive pour les jeunes praticiens :

- Suivi des projets de santé à Scey-sur-Saône et Vesoul - secteur gare,
- Suivi du projet de regroupements de professionnels et de création de cabinets médicaux à Port-sur-Saône,
- Veille des projets de santé du territoire : projet de MSP sur la CCHVS et actions en santé portées par les MSP déjà structurées à Saulx, Noidans-le-Ferroux et Port-sur-Saône,
- Veille des locaux disponibles et mise à jour régulière des informations concernant les locaux disponibles à destination de PS notamment, sous forme de cartographie et accessible sur le site internet du PVVS.

Le volet « promotion et attractivité du territoire » de la stratégie santé du Pays est primordial car il est un préalable à toute action d'accompagnement à l'installation de professionnels de santé.

Ainsi, lors d'événements locaux, régionaux ou nationaux, tel que le Salon d'Utrecht, le Pays s'attache à être présent et représenter le territoire, ses actions en faveur de la démographie médicale et ses opportunités d'installation.

En 2021, après sollicitation de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui participe au Salon de l'Emigration d'Utrecht, et suite à l'organisation deux sessions d'accueil en 2018 et 2019, le Pays a œuvré pour proposer une 3^{ème} session d'accueil (initialement prévue du 8 au 10 octobre 2020 mais reportée en raison du contexte sanitaire) en octobre 2021. Faute de participants, la session d'accueil 2021 a été annulée.

2. La mise en œuvre et le suivi d'actions en santé

✓ Educ'tour

En raison du contexte sanitaire, *l'Educ'tour 2022 – Rencontre sur les territoires* a été annulée. La construction des projets de santé des étudiants et leur présentation se dérouleront les 17 et 18 janvier à l'université de santé de Besançon, en présence des chargées de missions et d'acteurs locaux, en tant que jury du « comité des sages ».

En 2022, il s'agira de préparer l'édition 2023 : mobilisation des partenaires et des professionnels de santé et organisation logistique de l'événement.

✓ Sensibiliser les particuliers aux risques liés au radon dans le Pays

Suite à l'organisation d'une première campagne de dépistage du radon en 2019-2020, une 2^{ème} campagne a été proposée en 2020-2021 et ciblait les secteurs prioritaires à savoir 24 communes du territoire en raison soit de leur zonage soit des dépassements observés lors de précédentes mesures.

La diffusion de la campagne a été menée en partenariat avec les EPCI via la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des foyers.

168 dosimètres ont été retournés et analysés. Une restitution des deux campagnes et conviant tous les participants s'est déroulée le 2 décembre 2021, en présence des partenaires experts. Les résultats des campagnes ont été présentés en plénière puis des ateliers techniques ont été animés par les partenaires, permettant d'aider les participants à identifier les solutions techniques et les travaux les plus appropriés par rapport à leur situation : concentration en radon, caractéristiques de l'habitation, projet de rénovation énergétique, etc.... En 2022, des actions de sensibilisation seront proposés aux collectivités.

✓ Les actions en lien avec le futur CLS mises en œuvre en 2021 et poursuivies en 2022 :

- Défi Aliment'Action

Un défi pour sensibiliser à la consommation des produits locaux et/ou bio à destination des particuliers (cf. PCAET ci-dessus).

- Parlons actions nutrition

Une matinée d'échanges « Parlons actions nutrition » a été organisée le 15 octobre 2021 pour impulser une dynamique et accompagner les acteurs du territoire à la mise en place d'actions sur la thématique de la nutrition. En présence des partenaires : RéPPOP Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique, Ireps Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé, ARS BFC Agence Régionale de Santé.

Une partie plénière permettait d'introduire la matinée, suivie d'une présentation par le RéPPOP sur : l'impact des confinements sur l'activité physique des jeunes, puis d'un retour d'expérience sur l'action « Les goûters du terroir » présentée par le périscolaire de La Romaine. Pour mémoire, cette action a été initiée par le PVVS dans le cadre du PCAET.

La 2^{ème} partie était consacrée à des ateliers basés sur les présentations des projets : Défi Aliment'Action, Pass'Sport Forme, retour d'expérience nutrition/précarité.

Cette matinée a permis à 17 participants de diverses structures associations, collectivités, structures sociales et médico-sociales, professeurs d'EPS en collèges d'échanger sur la thématique, découvrir des projets et rencontrer les acteurs pouvant les accompagner dans la construction et mise en place d'actions.

D'autres temps d'échanges seront proposés en 2022.

- Pass' Santé Jeunes

La démarche, portée par l'Ireps, consiste en la promotion des outils du Pass'Santé Jeunes : sites internet, jeu de plateau, organisation d'actions d'information, séances de présentation et de formations afin d'accompagner les professionnels travaillant avec les jeunes dans la construction de projets.

Afin de rencontrer et faire se rencontrer les acteurs et faire émerger des projets, un « petit déjeuner du PSJ » a été organisé le 9 novembre 2021. Au cours des échanges, 3 projets ont émergé et pourraient être accompagnés : un projet « nutrition - adolescent/mère » auprès du public des gens du voyage, porté par l'association Gadjé ; un projet de sensibilisation à l'autisme dans les collèges/lycées et entreprises afin d'améliorer le repérage des personnes atteintes de ce trouble et proposer un accompagnement, porté par l'association GEM Autisme 70 ; des formations sur les compétences psycho-sociales et un projet « santé mentale », portés par l'Ireps. La dynamique sera poursuivie en 2022.

- Rencontres interprofessionnelles

Un besoin de connaissance des professionnels et des métiers a été identifié par les acteurs de la santé du territoire. Afin de favoriser l'interconnaissance et d'améliorer la prise en charge de l'usager, une 3^{ème} rencontre interprofessionnelle était prévue le 9 décembre 2021, animée par le GAFC sur la thématique « les addictions : repérage, orientation, ou prise en charge ».

Le principe de cette rencontre est de travailler en groupe restreint à partir de situations concrètes pour illustrer de manière opérationnelle le rôle de chacun dans le repérage, l'orientation ou la prise en charge des patients. Près de 400 personnes ont été invitées et 20 participants se sont inscrits.

En raison du contexte sanitaire, la rencontre interprofessionnelle a été reportée en 2022.

- Sensibilisation aux maladies vectorielles à tiques / Lyme

Cette action a pour objectif de prévenir les maladies attribuables aux vecteurs, dont la maladie de Lyme, auprès du grand public et au sein des établissements scolaires en formant et informant les enfants à la reconnaître et l'éviter. Elle consiste en une campagne de sensibilisation menée en 2021 auprès des professionnels travaillant avec les enfants (écoles, périscolaires, ...) à l'issue de laquelle 70 kits « anti-tiques » ont été distribués : 53 aux écoles primaires, 4 aux animateurs ayant assistés à la séance de sensibilisation, 4 aux agents de la petite enfance, 9 aux agents de l'éducation nationale.

En effet, les enfants constituent une population à risque vis à vis des pathologies transmises par des vecteurs. La mise en place d'actions de sensibilisation et de formation aux risques vectoriels auprès de ces populations constitue un levier de prévention particulièrement adapté. Une conférence d'information auprès du grand public est également prévue en 2022 afin de sensibiliser la population.

- Sensibilisation aux dangers de l'ambrosie

L'ambrosie est une plante exotique allergène et invasive et de ce fait elle fait l'objet d'une surveillance particulière. Elle est présente en Haute-Saône mais de manière moins importante que dans les départements voisins du Jura et du Doubs. Un arrêté préfectoral fixe les enjeux de prévention et de lutte contre l'ambrosie. Il a permis notamment d'animer un réseau de référents communaux et intercommunaux. Le Pays Vesoul – Val de Saône a souhaité s'impliquer dans la lutte contre l'ambrosie en abordant cette thématique de manière transversale et en inscrivant une fiche action sur les risques liés à l'ambrosie dans le PCAET et dans le CLS. L'objectif de l'action était de sensibiliser et d'informer le public via une conférence animée par le FREDON BFC.

3. L'accompagnement à la rédaction du projet de santé de la communauté professionnelle territoriale de santé du bassin vésulien (CPTS BV) et élaboration du 3^{ème} Contrat Local de Santé

• La CPTS du bassin vésulien

En 2021, le Pays a participé à la structuration de la CPTS BV Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Bassin Vésulien et à la rédaction de son projet de santé, afin d'assurer le lien avec le futur contrat local de santé.

La CPTS BV a été constituée en association en janvier 2021, après validation de la lettre d'intention par l'ARS et la CPAM. En juin 2021, une chargée de projet est recrutée sur ce poste via un financement CAV/Département, accompagnée par la chargée de mission du Contrat Local de Santé du PVVS.

Les travaux de construction du projet de santé ont débuté au cours de l'été 2021, avec l'envoi d'un questionnaire aux 400 professionnels de santé de la CPTS BV afin d'identifier les thématiques prioritaires. 108 répondants, 12 thématiques retenues.

A l'automne 2021, des ateliers de travail ont été organisés pour construire les fiches actions avec les professionnels à partir de ces thématiques : accès à un médecin traitant, diabète, gériatrie, soins non programmés, interconnaissances des métiers, attractivité, nutrition, cancer, périnatalité, développement de l'enfant, maladies chroniques, santé mentale ...

La rédaction des fiches actions est réalisée à partir de ces thématiques et en correspondance avec les missions des CPTS. Le lancement des actions dès début 2022.

Le CLS du Pays sera élaboré en cohérence avec le plan d'actions de la CPTS BV, et se positionnera sur les thèmes non traités par la CPTS, tel que la santé environnement par exemple.

• L'élaboration du 3^{ème} CLS

La concertation et la construction du nouveau CLS ont débuté fin 2019. Les ateliers de concertation réunissant les acteurs de la santé : professionnels de la santé et du social, structures et établissements médico-sociaux, institutionnels et élus se sont déroulés fin 2019 et début 2020. Au total, 153 participants sur les 5 ateliers.

En raison du contexte et de la mobilisation des acteurs de la santé sur la gestion de la crise sanitaire, le calendrier d'élaboration du futur CLS a été modifié : la rédaction des fiches action et la signature initialement prévues pour le printemps 2020 ont été reportées à une date ultérieure.

En 2021 et dans le cadre du renouvellement du CLS, le plan d'action territorial / PAT - outil d'élaboration du CLS - a été complété à l'aide des ateliers de concertations des acteurs ayant eu lieu en 2019/2020.

Ce document précède la rédaction des fiches actions reprend les orientations et axes stratégiques du Projet Régional de Santé et sera validé par l'Agence Régionale de Santé.

Les thématiques du PAT sont : offre de soins ambulatoire, offre de soins hospitaliers, accompagnement médico-social personnes âgées, accompagnement médico-social parcours handicap, santé-environnement, promotion et prévention de santé, parcours de santé/de vie.

Les partenaires du CLS seront recontactés en 2022 notamment pour faire le point sur les actions à mener et faire remonter leurs besoins pour la mise en œuvre de projets dans l'année. Il s'agit par exemple de : association Addictions France, GAFC (Groupement Addictions Franche-Comté), IREPS (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé), REPOPOP (Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique), CPAM... Cette démarche concerne dans un premier temps, les partenaires sous contrat avec l'ARS et communs aux CLS des 3 Pays, généralement dont le territoire d'intervention est, à minima, départemental. Cela permet d'une part de programmer les actions 2022 et d'autre part, de préparer la rédaction des fiches actions et la mobilisation des partenaires sur le futur CLS.

◆ La revitalisation des bourgs-centres

Au cours de l'année 2015, le Pays s'était positionné dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Franche-Comté, afin d'expérimenter une démarche globale de revitalisation des bourgs-centres, de manière concertée par plusieurs acteurs/partenaires.

Quatre conventions de financement sont signées : communes de Saulx, Jussey, Scey-sur-Saône et Favorney/Amance.

Il est rappelé que la convention de financement de revitalisation des bourg-centres, d'une durée initiale de trois ans, attribuée à chaque commune, une aide financière à hauteur de 750 000 € pour la réalisation des projets inscrits.

A noter que le plan de relance de la Région a allongé la durée des conventions.

◆ Le dispositif « petites villes de demain »

Piloté par l'ANCT et lancé en 2020, le dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD) a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et des intercommunalités de moins de 20 000 habitants pour concrétiser les projets de territoires.

Sur le périmètre du Pays Vesoul Val de Saône, 4 communes réparties sur 3 intercommunalités sont bénéficiaires du programme.

La commune de Jussey sur la communauté de communes des Hautes du Val de Saône, la commune de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin pour la communauté de Communes des Combes, Port-sur-Saône et Favorney pour la communauté de communes des Terres de Saône.

Afin d'accompagner ces communes et EPCI de son territoire, le Pays a proposé en 2021 son aide pour le recrutement de chefs de projets pour les communes qui le souhaitait.

Ainsi, le Pays a recruté en septembre un chef de projet pour les communes de Jussey et de Scey-sur-Saône, sur lesquelles il intervient à mi-temps.

Les mois écoulés et à venir sont consacrés à l'élaboration des conventions ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) et des plans d'actions multithématiques de Jussey et Scey.

Intervention du programme :

- ✓ Rencontre régionale sur le thème de l'habitat à Port-sur-Saône,
- ✓ Octobre et novembre 2021 : atelier des territoires avec la DDT et les architectes et paysagiste conseil de l'état pour Scey-sur-Saône et Jussey.

L'objectif de ces ateliers est d'effectuer un dé-zoom sur le développement de la commune dans le temps et d'identifier les zones d'enjeux pour le développement futur des communes.

◆ **D'autres missions et animations seront poursuivies ou initiées :**

- ✓ L'élaboration du contrat de relance et de transition écologique en lien avec les EPCI et les partenaires,
- ✓ Le suivi du dispositif « petites villes de demain »,
- ✓ La candidature du Pays à des appels à projets,
- ✓ Le suivi des schémas nationaux, régionaux et départementaux... pouvant faire évoluer les missions du Pays,
- ✓ L'animation du Conseil de développement,
- ✓ Le suivi et/ou la mise en œuvre d'études thématiques...
- ✓ ...

◆ **Le pôle ADS**

Le service ADS fonctionne depuis cinq ans :

- ✓ Année 2015/2016 : 131 actes déposés par 14 communes,
- ✓ Année 2016/2017 : 145 actes déposés par 17 communes,
- ✓ Année 2017/2018 : 231 actes déposés,
- ✓ Année 2018/2019 : 189 actes déposés,
- ✓ Année 2019/2020 : 143 actes déposés,
- ✓ Année 2020/2021 : 235 actes déposés.

Pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, le montant des dépenses à facturer par le Pays sur l'année s'élève à 37 147 €.

Il est rappelé que lors de la séance du comité syndical du 24 octobre 2017, les membres convenaient qu'une partie d'autofinancement du Pays soit affectée sur la mission ADS, afin de maintenir un coût unitaire d'acte raisonnable.

En 2021, au vu du nombre d'actes déposés et des moyens humains dédiés à l'instruction des autorisations d'urbanisme, le coût est supporté intégralement via la facturation aux communes adhérentes.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, 137 actes ont été déposés.

3.- Les perspectives budgétaires

◆ **Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées :

- aux charges courantes de la structure,
- aux dépenses de personnel,
- à la réalisation des missions du Pays : animation, études, prestations...

Comme cela a été présenté ci-dessus, le financement prévisionnel des postes du Pays est estimé à 42% pour l'année 2022 avec un effectif de 8 ETP.

Si le Pays souhaite entreprendre et poursuivre les missions énoncées, il doit amplifier ses effectifs tout en veillant à maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

Les recettes ont été estimées sur la base des partenariats financiers énumérés plus haut, qui évoluent d'une année à l'autre selon la nature des projets réalisés et les subventions obtenues. La recherche de subventions reste un enjeu majeur de la stratégie financière du Pays.

En matière de temps de travail, les dispositions applicables au personnel du Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône figurent dans le protocole d'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail approuvé par le comité syndical en date du 23 avril 2012.

En matière d'avantage en nature, le personnel du Syndicat Mixte du Pays Vesoul-Val de Saône bénéficie, d'une participation financière individuelle mensuelle de 15 €, au titre de la garantie prévoyance maintien de salaire labélisée et de 15 € au titre de la mutuelle santé.

En matière d'action sociale, le Pays est adhérent au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2016. La cotisation annuelle à la charge du Pays pour 2022 s'élève à 1 696 € et le montant des prestations dont les agents ont pu bénéficier tout au long de l'année 2021 est de 2 293 €.

◆ **Investissement**

Les crédits inscrits en section d'investissement sont principalement dédiés à la réalisation des études SCoT.

Le coût prévisionnel était estimé à 274 590 € HT, financés à hauteur de 198 630 € : appel à projet SCoT ruraux, CCI de Haute-Saône, Région de Franche-Comté, Europe et ADEME, ainsi que l'ARS, soit 72% de la dépense HT.

Le reste à charge du Pays est de l'ordre de 123 890 € TTC, 38% du coût total TTC des études. Il est rappelé que ces études couvrent toute la période de réalisation du SCoT à savoir à minima sur la période 2013-2021.

Pour mémoire, le poste d'ingénierie dédié au SCoT sur la période 2013/2021 représente un coût s'élevant à 391 840 €, financé à hauteur de 171 950 €, soit près de 44%.

Chaque année des crédits sont inscrits en vue du renouvellement du matériel informatique et du mobilier.

5.- Le choix des orientations budgétaires 2022

Au regard des éléments d'ordres budgétaires et financiers énoncés tout au long de ce débat et conformément aux discussions des membres du bureau, il est proposé pour l'année 2022 de :

- **Rétablir le montant de la cotisation du Pays à 3,40 €** par habitant,
- **D'affecter les fonds propres** du Pays à l'équilibre de son budget.